



Commune de

Baelen

N° 446

MAI
JUN

2025

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

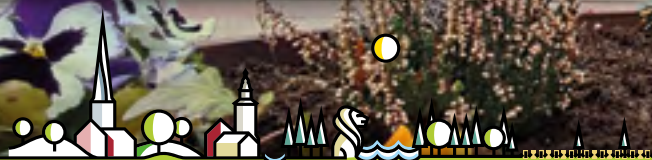
DOSSIER :

**QUAND DEUX COMMUNES SE
RENCONTRENT : NAISSANCE
D'UN JUMELAGE VIVANT ET
PORTEUR D'AVENIR**

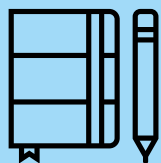


NATURE

**ATTENTION !
FAONS EN DANGER**







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOÉ	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
DEJARDIN Kévin	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN	

Baelen

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN	
CORDIER Anaïs	0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT	
RÔMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT	



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Le printemps est de retour, et avec lui une belle énergie qui nous donne envie d'aller de l'avant ! Notre équipe est pleinement à l'œuvre, et les choses avancent dans le bon sens : les dossiers progressent, les projets prennent forme, et de belles initiatives voient le jour, toujours avec un objectif en tête : améliorer le quotidien de chacun d'entre vous.

Comme la nature qui se réveille doucement, nos villages s'animent à nouveau grâce aux nombreuses activités portées par nos associations locales. Il y a de quoi se réjouir !

Parmi les rendez-vous à ne pas manquer dans les semaines à venir :

- La **kermesse de Baelen**, du 31 mai au 3 juin, un événement incontournable placé sous le signe de la convivialité et du plaisir de se retrouver.
- Le 21 juin, une date importante avec la signature officielle de notre **jumelage avec Le Châtelet-en-Brie**, chez nos amis français. Une belle occasion d'ouvrir notre commune à de nouveaux échanges riches et chaleureux.
- Et pour finir en beauté le mois de juin, la **kermesse de Membach** clôturera cette période festive lors du dernier week-end du mois, avec notamment la fameuse expo "Lego" et le désormais célèbre "Trail du Dragon" !

Ces moments festifs n'éclipsent pas pour autant les chantiers essentiels pour notre cadre de vie. Le retour du beau temps permet de relancer plusieurs travaux d'entretien, tant au niveau des voiries que des espaces verts. Vous avez peut-être déjà constaté que le chantier de la route Jean XXIII est en cours. Il s'agit dans un premier temps de travaux réalisés par la SWDE avant de passer aux travaux de sécurisation piétonne : une avancée importante pour le confort et surtout la sécurité de toutes et tous.

Et bonne nouvelle également : l'étude pour la création du hall sportif progresse bien ! Ce projet structurant est essentiel pour nos jeunes, nos clubs et nos associations, et entre désormais dans une phase plus concrète de réflexion. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet.

Faisons de ce printemps une saison dynamique, tournée vers l'avenir et pleine d'enthousiasme !

Au plaisir de vous retrouver prochainement lors d'un de ces beaux événements !



Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : **juillet – août 2025** distribué du **30 juin au 4 juillet 2025**

Date limite de remise des documents : 15 juin 2025

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de **texte sans mise en page particulière, photos en format.jpg (300dpi)** à envoyer en pièce jointe.



SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
BAELEN

www.baelen.be



BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE 087 76 01 10

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H (PERMANENCE)
SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI APRÈS-MIDI	

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Deliège) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

HORAIRE D'ÉTÉ: ATTENTION !

Pour cause de personnel réduit pendant les
vacances, les bureaux de l'Administration
communale **seront fermés tous les après-
midis du 1^{er} juillet au 31 août.**

**Une permanence UNIQUEMENT pour le
service Population/Etat civil sera assurée
le samedi de 9h à 12h aux dates suivantes :**
le 05/07, le 26/07, le 09/08 et le 30/08.

L'administration fonctionnant en service
réduit, il est possible que le temps
d'obtention de certains documents soit un
peu plus long que durant l'année. Merci de
votre compréhension.

BUREAUX FERMÉS

**L'Administration communale sera
fermée :**

- Le jeudi 29 mai et le samedi 31 mai
(Ascension)
- Le samedi 7 juin et le lundi 9 juin
(Pentecôte)



PLANNING PARUTIONS 2025 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
JUILLET/AOÛT 2025	15-juin-25	du 30 juin au 4 juillet
SEPT/OCT 2025	15-août-25	du 1 au 5 septembre
NOV/DÉC 2025	15-oct-25	du 3 au 7 novembre



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Mathys Wiertz • Levée de Limbourg, 11/A (11/12/2024)
Délia Krämer • Place Thomas Palm, 22 (13/12/2024)
Jakob Schneider • route d'Eupen, 196/C (11/02)
Kassim Boukricha • route d'Eupen, 23/3 (18/02)
Chloé Vermeire • clos des Jonquilles, 19 (26/02)
Lucie Zingle • route d'Eupen, 94F (03/03)
Leona Kremers • route d'Eupen, 23/02 (10/03)
Emma Kremers • route d'Eupen, 23/02 (10/03)
Naymar Delbouille • route d'Eupen, 104 (27/03)
Salomé Neumann • chemin de la Joie, 8 (29/03)

DÉCÈS

Colette Widy • épouse d'André Roufosse, rue du Pensionnat, 7 (01/03)
Michel Lorenz • Forges, 18 (08/03)
André Roufosse • veuf de Colette Widy, rue du Pensionnat, 7 (09/03)
Josine Janssen • rue de la Chapelle, 14 (10/03)
Erwin Hansen • rue du Pensionnat, 7 (11/03)
Roland Deroanne • route d'Eupen, 150 (14/03)
Olivier Kornrumpf • chemin du Ruyff, 4/A (30/03)
Anouk Gérard • Forges, 12/4/1 (30/03)
Audrey Vandenrul • rue de la Régence, 12 (07/04)

MARIAGE

Geyik Hassan et Hélène Kroonen • Forges, 12/3/9 (05/04)
Delfosse Alain et Fanny Balthasart • rue de l'Invasion, 13 (12/04)



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture : Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087 76 66 71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

ANTENNE DU FOREM

LOCAUX DU CPAS DE WELKENRAEDT

Rue Saint Paul, 63 • 4840 Welkenraedt

T 087 32 61 07 • E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00 • Jeudi : 08h30-12h00





Bonjour,

Je fais le tour de mes connaissances pour retrouver mon album photos de mon voyage en Turquie. Vous avez peut-être oublié de me le rendre ! Je l'ai prêté et pas donné.

Une récompense sera offerte à celui qui me le rapportera 😊

Merci.

Madame GENSTERBLUM
(rue Perkiets 89 à Membach –
0474.31.38.33)

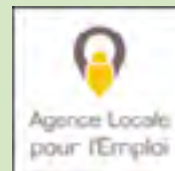


OBJETS TROUVÉS

Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale.

N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen

Tél. : **087/76.01.28 0477/92.21.40**

aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mardi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé

DÉJECTIONS CANINES ET ABOIEMENTS



DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Article 128 :

Sans préjudice des dispositions relatives à la lutte contre le bruit, sont interdits tous les bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Article 129 :

1. En tout temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.
2. Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage.
3. Les hurlements, chants et autres cris d'animaux domestiques ou autres appartenant à des particuliers ou sociétés et qui troubleraient d'une manière excessive la tranquillité ou le repos des habitants, sont passibles des sanctions prévues par la présente ordonnance.

DES CHIENS

Article 156 : De la laisse obligatoire sur le domaine public et dans tous lieux privés non clos

1. Sans préjudice des dispositions du chapitre I qui leur sont également toutes applicables, les chiens doivent être tenus en laisse par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

La laisse doit présenter une longueur adaptée eu égard aux lieux et circonstances, et ce pour éviter que le chien n'incommode les usagers de l'espace public et/ou porte atteinte à la sécurité publique et/ou à la commodité de passage.

Dans les lieux privés non clos, la laisse peut être remplacée par un système de retenue adapté.

DES DÉJECTIONS CANINES

Sans préjudice des dispositions réprimant les dépôts illicites, il est interdit de laisser les chiens que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir ou dans une poubelle publique.

Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié.





CCATM APPEL À CANDIDATURE !



SECOND APPEL A CANDIDATURE

POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Conformément à la législation, l'appel à candidatures précédent ne permettant pas une représentation suffisante de femmes dans la commission, le Collège communal annonce un nouvel appel à candidature.

Pour rappel, suite aux élections communales du 13 octobre 2024, le Collège communal a annoncé le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité, en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial (CoDT).

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL WWW.BAELEN.BE.

Les candidatures transmises lors du premier appel ne doivent pas être redéposées.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : du 22/04/2025 au 23/05/2025 inclus :

- ✔ soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
Administration communale, Service urbanisme, rue de la régence 1 à 4837 Baelen ;
- ✔ soit par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@baelen.be ;
- ✔ soit déposé contre récépissé auprès du **service urbanisme à l'administration communale**.



Toute demande de renseignement est adressée à : **Madame Marie-Lise Delière, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme, 087/76.01.21 – urbanisme@baelen.be**.

Par le Collège

La Directrice générale,
C. PLOUMHANS

La Bourgmestre,
N. THÖNNISSEN

**FUTUR
OU NOUVEAU PARENT ?**

**À LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'ACCUEIL
POUR VOTRE ENFANT ?**

**INTRODUISEZ
UNE PRÉ-DEMANDE
D'ACCUEIL
DÈS MAINTENANT !**
Via le lien (my.one.be)
ou en scannant le QR code

DES QUESTIONS ?
N'hésitez pas à nous contacter :
my@one.be • 02 432 88 55
ou au Partenaire Enfants-Parents
de la consultation ONE

ONE.be
Naitre le Grandir
Soyez actifs, dans 2 jours



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN – BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE |
Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be



Balades **vélo** 2025 de l'été

Rendez-vous à Baelen au Centre Culturel et Sportif 15/06/2025



INFOS ET INSCRIPTIONS : Maison du Tourisme du Pays de Vesdre
087 78 79 99 - www.verviers.be/baladesvelo

avec le soutien de



Nous avons le plaisir de vous inviter à venir sillonner notre belle commune à vélo en famille ou entre amis le dimanche 15 juin 2025.

Cette balade sera encadrée (en collaboration avec le Club Cycliste de Baelen), sur une distance de 10 km (parcours facile) et une de 20 km (allure et relief modérés).

Informations pratiques :

° **Petit déjeuner à 9h00** au Centre Culturel et Sportif rue de la Régence 1.

° **Départ (10h)**

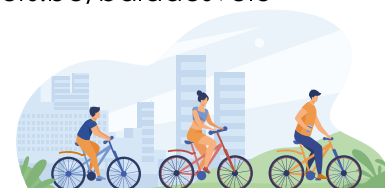
!! Le petit déjeuner n'est valable que sur inscription et sera offert aux 100 premiers inscrits !!

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Maison du Tourisme du Pays de Vesdre
087 78 79 99 - www.verviers.be/baladesvelo



SCAN ME



**Ambiance festive
À l'arrivée (bar et restauration)**



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 € quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS



BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES.

NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtenir aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.

19 mai à 19h30
 dans la salle du conseil communal

Conférence : La Cybercriminalité, une menace bien réelle !

En seulement 6 jours, 16 plaintes ont été déposées sur notre Zone de police « Pays de Herve » pour un préjudice total de 109 662 € !

Fraudes bancaires, usurpations d'identité, escroqueries en ligne... La cybercriminalité frappe de plus en plus fort, et personne n'est à l'abri ! Pour vous aider à mieux comprendre ces menaces et à vous en protéger, une **conférence exceptionnelle** est organisée par votre Zone de Police le **19 mai à 19h30** dans la salle du Conseil

- Intervenants policiers
- Conseils pratiques

Ne manquez pas cette occasion d'en apprendre plus sur les dangers du numérique et les bonnes pratiques pour naviguer en toute sécurité.

Entrée libre - Tout public

Soyez vigilants, soyez informés !



CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :



AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !**

Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

- ✓ Vendredi **15/05/2025** de 10 à 11 heures
- ✓ Vendredi **20/06/2025** de 10 à 11 heures
- ✓ Vendredi **18/07/2025** de 10 à 11 heures
- ✓ Vendredi **15/08/2025** FÉRIÉ
- ✓ Vendredi **19/09/2025** de 10 à 11 heures
- ✓ Vendredi **17/10/2025** de 10 à 11 heures
- ✓ Vendredi **21/11/2025** de 10 à 11 heures
- ✓ Vendredi **19/12/2025** de 10 à 11 heures



“Reden, reden, ... Cernen!”
 Activités ludiques et sans prise de tête
 pour oser parler l'allemand !”



Au Bailus à Baelen

° Dès 15 ans : les lundis dès **le 5 mai 2025** jusqu'au **7 juillet**

° Connaissances de base de l'allemand requises (niveau A2/B1)

° **Infos et inscriptions** : ° jonathan.nicoll@baelen.be
 ° 0491/75.18.12



ORGANISER UN ÉVÉNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE NOS COMMUNES : CE QU'IL FAUT SAVOIR !

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UN FESTIVAL DE MUSIQUE, UNE BROCANTE, UNE MARCHÉ SOLIDAIRE OU ENCORE UN CORTÈGE FESTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA ZONE DE POLICE « PAYS DE HERVE » ?

Une telle initiative est soutenue afin d'animer l'espace public par des événements conviviaux et enrichissants. Cependant, pour garantir la sécurité et le bon déroulement de ces manifestations, certaines règles doivent être respectées.

UNE AUTORISATION EST INDISPENSABLE

Tout événement doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Bourgmestre. Cette demande doit être introduite le plus rapidement possible, au plus tard 30 jours avant le début de l'événement afin que les autorités puissent évaluer les impacts sur la circulation, la sécurité et le respect de l'ordre public.

TYPES D'ÉVÉNEMENTS ET DÉMARCHES

Les réunions privées en lieu clos (mariage, anniversaire, ...)

- ✓ Pas de déclaration mais attention au respect de l'ordre public (nuisances, stationnement, ...)

Les réunions publiques en lieu clos et couvert (bal de village, exposition, ...)

- ✓ Introduire une déclaration auprès du bourgmestre
- ✓ Mesures supplémentaires éventuelles (service de gardiennage, parking, ...)

Les réunions publiques en plein air ou sous chapiteau (festival de musique, jogging, ...)

- ✓ Demander une autorisation auprès du bourgmestre
- ✓ Si l'événement a lieu sur la voie publique, demander une autorisation d'occupation privative du domaine public
- ✓ Mesures supplémentaires éventuelles (service de gardiennage, parking, ...)

ÉVÈNEMENTS PRIVÉS OU PUBLICS ?

Accessibilité

- ✓ Si l'événement est réservé aux personnes invitées personnellement et individuellement, il est privé.

- ✓ S'il est ouvert à tous, même avec un droit d'entrée, il est public.

Lieu

- ✓ Un événement dans un domaine privé (chez un particulier, dans un espace loué pour un usage privé) est généralement privé.
- ✓ S'il se déroule dans un lieu public (rue, place, salle communale ouverte à tous), il est public.

Finalité

- ✓ Une fête entre amis ou en famille, sans but lucratif, est privée.
- ✓ Un événement visant à faire du profit (vente de consommations, billetterie) est public.

QUELS RENSEIGNEMENTS FOURNIR ?

- ✓ La nature et les objectifs de l'événement
- ✓ Le lieu et les horaires prévus
- ✓ Le nombre estimé de participants
- ✓ Les dispositifs de sécurité mis en place
- ✓ Les coordonnées précises de contact de l'organisateur

POURQUOI CES OBLIGATIONS ?

Ces règles permettent de garantir la sécurité de tous : participants, riverains et usagers de la voie publique. Elles visent également à préserver la fluidité de la circulation, limiter les nuisances sonores et prévenir toute dégradation de l'espace public.

BESOIN D'AIDE POUR VOTRE PROJET ?

Le service communal des événements ainsi que la police sont à votre écoute.

Être organisateur engage une vraie responsabilité par rapport au bon déroulement de l'événement, il est essentiel de respecter ce qui a été déclaré et les mesures demandées par les autorités.

Ensemble, faisons de nos communes des lieux dynamiques et accueillants, dans le respect de tous !



ATTENTION ! FAONS EN DANGER

COMME CHAQUE ANNÉE, AU PRINTEMPS, ENTRE MI-MAI ET MI-JUIN A LIEU CHEZ LE CERF ET LE CHEVREUIL LA PÉRIODE DES NAISSANCES. POUR LES DEUX ESPÈCES, LA BICHE COMME LA CHEVRETTE, S'ISOLENT POUR METTRE AU MONDE SA PROGÉNITURE. DE LA NAISSANCE À L'ÂGE DE 6 MOIS, LES JEUNES SERONT APPELÉS FAONS. AU-DELÀ DE 6 MOIS, CHEZ LE CHEVREUIL, LE PETIT SERA APPELÉ CHEVRILLARD JUSQU'À L'ÂGE DE 1 AN. CHEZ LE CERF, DANS LE CAS D'UNE FEMELLE, ELLE GARDERA LE NOM DE « FAON » JUSQU'À L'ÂGE DE 1 AN POUR DEVENIR APRÈS UNE « BICHETTE » TANDIS QUE SI C'EST UN MÂLE IL SERA APPELÉ « HÈRE » APRÈS 6 MOIS POUR DEVENIR « DAGUET » APRÈS 1 AN.

À LA NAISSANCE

Les faons sont dissimulés dans les hautes herbes des prairies, dans un roncier ou encore dans un bosquet. Ils se fondent facilement dans le paysage grâce au pelage roux brun tacheté de blanc. Ils n'ont aucune odeur pour échapper aux prédateurs tels que loups, sangliers, renards, chiens errants ou encore hiboux grands-ducs. Les premières semaines sont un véritable défi car ils ne sont pas capables de suivre leur mère et doivent rester blottis et discrets. La mère ne va pas rester près de son jeune car elle dégage une forte odeur ce qui ne ferait qu'augmenter le risque de se faire repérer par les prédateurs. C'est pour cette raison que la mère sera toujours à l'écart. Elle ira même jusqu'à manger les moquettes (excréments) de son petit pour éviter de laisser des traces odorantes. Sa mère viendra quelques fois sur la journée pour l'allaiter mais comme son lait est très riche, il n'a pas besoin de beaucoup de tétées. D'instinct, le jeune sait qu'il doit rester discret et il est capable de rester seul pendant plusieurs heures. Ce n'est pas pour autant qu'elle abandonne son petit, que du contraire. Elle se tient à l'écart mais une communication entre elle et son faon va s'établir de plusieurs manières. Elle surveille de loin et dès le moindre danger elle va aboyer ou encore taper du sabot sur le sol pour prévenir son petit qui va activer le réflexe de se tapir au sol sans bouger. Moins connu mais tout aussi efficace et plus discret, les deux espèces possèdent un larmier dans le coin des yeux. Bien que fort atrophiée chez le chevreuil par rapport à la biche,

cette glande va générer des odeurs qui maintiennent le contact entre la mère et le faon. En cas de danger, la femelle va fermer ce larmier empêchant tout signal olfactif qui aura pour but de couper le contact avec son jeune. Ne sentant plus la présence de la mère, le faon va se blottir au sol. Lorsque le danger est passé, le larmier va de nouveau faire son effet et rétablir le contact familial. Si tout se passe bien, arrivé à l'âge de 2 à 3 mois, le faon développera progressivement une odeur bien reconnaissable par sa mère et il sera capable de la suivre dans ses déplacements.

Lors de vos promenades en forêt, vous risquez de vous retrouver face à un faon blotti au sol, tremblant et tout stressé. Dites-vous bien qu'il n'est pas abandonné, sa mère n'est pas loin et elle vous tient à l'œil. Surtout, ne pas y toucher. C'est tentant de le caresser mais vous risquez de déposer votre odeur et de le condamner. En effet, lorsque vous serez partis, sa mère reviendra vers lui mais si elle sent votre odeur elle ne s'en occupera plus et il sera perdu. L'odeur de l'homme chez les animaux est synonyme de prédateur. Attention également de bien tenir votre chien en laisse car pour les mêmes raisons, le chien laissera son odeur qui condamnera l'animal. Beaucoup de personnes bien intentionnées mais plutôt mal informées touchent ou ramassent des faons les pensant abandonnés mais en agissant ainsi ils ne se rendent pas compte qu'ils condamnent l'animal.

Si maintenant, le faon présente une blessure, s'il est couvert de mouches, si on est sûr que sa mère a eu un accident et qu'elle ne vient plus l'allaiter, on peut alors agir pour essayer de le sauver. Pour cela avant de le transporter, il faut le recouvrir avec une couverture y compris la tête car le faon est fort sujet au stress et en agissant ainsi il va se calmer. De cette manière on évite également de déposer notre odeur sur l'animal. On peut alors le conduire dans un centre de révalidation. Si on hésite, il vaut alors mieux prévenir un centre ou un agent de la DNF. S'il y a vraiment besoin de le déplacer, munissez-vous de gants et si vous n'avez pas de couverture sous la main, enveloppez alors le faon dans du foin pour ne pas lui communiquer l'odeur humaine.

Chaque printemps, les prairies se transforment en refuge naturel pour la faune sauvage. Il n'y a pas que le faon qui est en danger, pas mal de levreaux, nichées d'oiseaux... y trouvent un abri naturel. Cependant, il y a danger car les travaux agricoles de fauchages reprennent. Les animaux ont pour réflexe de se coucher au sol sans bouger. Ils sont alors invisibles depuis le poste de pilotage des engins et finissent tristement. Il existe cependant des sociétés qui en accord avec l'agriculteur survolent le champ à l'aide de drones munis de caméras thermiques. Ils peuvent alors repérer les animaux et les sauver avant le fauchage de la parcelle.



Parmi ces associations, **L'ASBL Sauvons Bambi**. Elle a pour mission de protéger et de sauver gratuitement la faune sauvage de la Belgique et du Luxembourg. Elle est composée de pilotes de drones bénévoles répartis par régions.

Chez nous en province de Liège on peut les joindre au n° **04 378 50 11** ou encore par mail à l'adresse **info@sauvonsbambi.be**

Christian Desart | Guide Nature



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).



VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution.
Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL AVEC YFU BRUXELLES-WALLONIE POUR L'ANNÉE 2025-2026



ET SI VOUS FAISIEZ ENTRER LE MONDE CHEZ VOUS ? EN ACCUEILLANT UN ÉTUDIANT INTERNATIONAL, VOUS AUREZ L'OPPORTUNITÉ DE DÉCOUVRIR UNE

NOUVELLE CULTURE SANS QUITTER VOTRE FOYER. YFU BRUXELLES-WALLONIE, ORGANISATION DE JEUNESSE RECONNUE PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, PROPOSE DEPUIS PLUS DE 70 ANS DES PROGRAMMES D'ÉCHANGES INTERCULTURELS ENRICHISSENTS.

Pour l'année scolaire 2025-2026, une quarantaine d'étudiants internationaux feront de la Belgique leur nouvelle maison afin d'enrichir leurs horizons académiques et culturels.

Ces étudiants, âgés de 15 à 18 ans et originaires des quatre coins du monde, séjourneront en Belgique pour des périodes de 3 à 10 mois. Leur objectif ? Améliorer leur niveau de français tout en découvrant le mode de vie belge. Les familles d'accueil jouent donc un rôle fondamental dans le succès de ces échanges.

Cette expérience est ouverte à toutes les familles de la Région Wallonne et de Bruxelles souhaitant partager leur quotidien avec un jeune venu d'un autre pays.

Que vous soyez une famille monoparentale, un couple sans enfants ou une famille nombreuse, seule compte votre envie de vivre une expérience humaine et interculturelle unique.

En effet, accueillir un étudiant avec YFU, c'est bien plus que lui offrir un hébergement. C'est partager des moments de vie, découvrir des traditions différentes et nouer des liens forts. En tant que famille d'accueil, vous jouerez un rôle clé dans l'intégration du jeune et l'accompagner dans son adaptation à sa nouvelle vie en Belgique.

Envie de vivre cette expérience en accueillant un étudiant international ? YFU Bruxelles-Wallonie est là pour vous accompagner à chaque étape avec des conseils et un soutien tout au long du processus.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet www.yfu-belgique.be et remplissez le formulaire en ligne <https://accueillir.yfu-belgique.be/>.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au **04/223.76.68** ou par mail à programmes@yfu-belgique.be.



Make the world your home with YOUTH FOR UNDERSTANDING

Barbara ANTINORI - Coordinatrice Marketing & Promotion des programmes



VOS ACTIVITÉS VONT ÊTRE IMPACTÉES PAR DES TRAVAUX DE VOIRIE ?

Des travaux d'ouverture de voirie sont prévus dans votre commune. L'accès à votre commerce ou son parking va être entravé ?

Vérifiez si vous pouvez bénéficier d'**indemnités compensatoires** de la Wallonie.



QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

Vous subissez une entrave de **min 20 jours consécutifs** qui impacte vos activités



UNE ENTRAVE PIETONNE

Les travaux empêchent l'accès de vos clients au bâtiment

ou



UNE ENTRAVE PARKING

Les places de parking situées immédiatement devant le commerce sont inaccessibles suite aux travaux

ou



UNE ENTRAVE PARKING PRIVÉ

Le parking privé de votre activité est inaccessible suite aux travaux



Une simple déviation n'est pas considérée comme une entrave



À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?



aux entreprises de moins de **10 travailleurs**

(y compris commerçants et indépendants à l'exclusion des ASBL)



dont l'activité requiert un **contact** avec la clientèle



ayant une **unité d'établissement enregistrée à la BCE** à l'adresse des travaux

À COMBIEN AVEZ-VOUS DROIT ?

L'indemnité compensatoire s'élève à **100 EUR** par jour où votre activité est entravée.

Le mécanisme est annualisé : le plafond est fixé à **7.000 EUR par an** (70 jours d'entrave).

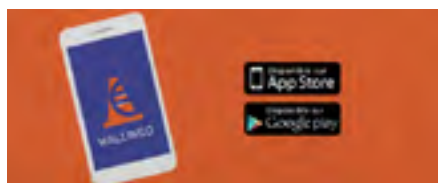
QUELLES INFORMATIONS FOURNIR ?

- Le numéro d'entreprise et le numéro d'établissement
- Un numéro de compte
- Une photo de l'annonce du chantier (panneau, courrier...)
- Min 3 photos de l'entrave prises à des jours différents par période de 5 jours

COMMENT INTRODUIRE UN DOSSIER ?



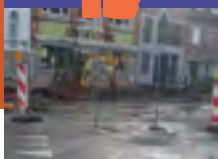
Installez **itsme®** et **WALLINCO**



QU'EST-CE QU'UNE BONNE PHOTO ?

Une photo qui permet de lier l'entrave à vos activités

- ✓ photo prise avec l'application (permet la géolocalisation)
- ✓ avec l'enseigne de votre établissement
- ✓ et l'entrave subie (travaux)



Il manque le bâtiment

PLUS D'INFOS

WWW.INDEMNITES-COMPENSATOIRES.BE

UN PROBLÈME AVEC ITSME® ?

Consultez la page <https://support.itsme-id.com>

UN PROBLÈME AVEC WALLINCO ?
UNE QUESTION SUR VOTRE DOSSIER ?

Contactez le SPW

support@indemnites-compensatoires.be
081 33 4000 (Ma - Ven : 9h - 12h)



Editeur responsable : Marc L'ANNOY, Directeur - Place de la Wallonie 1 - 5100 JAMBES
N° dépôt légal : D/2023/11802/150

1. Ouvrez un dossier et entrez les informations de l'entreprise
2. Prenez une photo de l'annonce du chantier (panneau, courrier officiel)
3. Signalez l'entrave en prenant une photo où figurent à la fois le bâtiment et l'entrave
4. Prenez de nouvelles photos au rythme imposé par l'application
*Il est normal et accepté d'avoir des photos semblables
5. Clôturez l'entrave

QUELS SONT LES MOTIFS DE REFUS LES PLUS COURANTS ?

Les activités ne subissent pas une **entrave** telle que définie dans la réglementation

L'entreprise n'a pas enregistré d'**unité d'établissement** à l'adresse des travaux

La **photo** ne permet pas de vérifier l'impact de l'entrave sur les activités

Vérifiez bien les conditions avant d'entrer un dossier

Plus d'infos sur :

WWW.INDEMNITES-COMPENSATOIRES.BE



QUAND DEUX COMMUNES SE RENCONTRENT : NAISSANCE D'UN JUMELAGE VIVANT ET PORTEUR D'AVENIR

DANS UN MONDE OÙ LES DISTANCES SEMBLANT SE RACCOURCIR ET OÙ LES ÉCHANGES SE MULTIPLIENT, CRÉER UN JUMELAGE ENTRE DEUX COMMUNES, C'EST BIEN PLUS QU'UN SIMPLE ACCORD ADMINISTRATIF : C'EST UN PONT JETÉ ENTRE DES CULTURES, DES HISTOIRES, DES CITOYENS.

C'est dans cette idée que la municipalité du Châtelet-en-Brie s'est tournée vers la commune de Baelen, avec comme perspective, un jumelage vivant et porteur d'avenir.

POURQUOI JUMELER DEUX VILLES ?

Le jumelage, c'est l'occasion pour deux communes de tisser un lien durable autour de valeurs communes : solidarité, coopération, amitié. Qu'il s'agisse de partager des projets culturels, éducatifs, sportifs ou économiques, chaque échange renforce le tissu social et ouvre des perspectives nouvelles, notamment pour les jeunes générations.

UNE AVENTURE QUI COMMENCE...

Tout commence souvent par quelques échanges, une rencontre, et l'aventure commence : une envie partagée entre deux communes, deux équipes municipales, ou même des citoyens investis dans la vie associative. On identifie des points communs – une taille similaire, une langue, un passé historique complémentaire, des défis partagés.

Puis vient le moment des visites : **Le 3 et 4 mai prochain**, la nouvelle majorité se rendra au Châtelet-en-Brie. L'occasion de découvrir les atouts de l'autre ville, tisser les premiers liens, partager des repas, des souvenirs, des idées.

SIGNATURE OFFICIELLE, ÉMOTIONS GARANTIES

Le moment tant attendu : **la signature de la charte de jumelage le 21 et 22 juin**. Un acte symbolique fort, souvent célébré en grande pompe : fanfares, discours, levée de drapeaux et promesses d'avenir. Ce jour-là, deux territoires scellent une alliance, et les habitants deviennent, d'une certaine manière, voisins de cœur.

DES PROJETS CONCRETS ET HUMAINS

Le jumelage, ce n'est pas qu'un logo sur un panneau à l'entrée de la ville. C'est du vivant ! Des **échanges scolaires** qui font briller les yeux des enfants, des **événements culturels croisés** qui nourrissent la curiosité, des **projets éco-responsables** qui font avancer ensemble. On crée ensemble, on apprend ensemble, on grandit ensemble.

ET DEMAIN ?

Le jumelage ne s'arrête pas à la signature : c'est un chantier vivant. Grâce à l'engagement des communes, des associations, des écoles et de chaque citoyen, cette relation peut évoluer, s'enrichir et même inspirer d'autres jumelages.

Pour cela, un comité de jumelage a déjà vu le jour et n'attend que des gens motivés pour le rejoindre ! Intéressé ? Vous pouvez-vous y inscrire à cette adresse : **Denis.Schynts@baelen.be**

Alors, prêt à tendre la main vers une commune sœur ?



La commune de Baelen a le plaisir d'annoncer la signature prochaine d'une convention de jumelage avec la commune du Châtelet-en-Brie, en France. Cette initiative vise à renforcer les liens d'amitié, de coopération et d'échange entre nos deux communes. Afin d'organiser les signatures officielles et de développer des activités enrichissantes pour tous, nous lançons un appel à toutes les personnes intéressées par la création d'un comité de jumelage. Ce comité aura pour mission de coordonner les échanges culturels, sportifs et associatifs entre Baelen et Le Châtelet-en-Brie. Si vous souhaitez vous investir dans ce projet et contribuer à cette belle aventure humaine et culturelle, nous vous invitons à une réunion d'information qui se tiendra :

Le mardi 6 mai
à 19h30
Dans la salle du
Conseil Communal

designed by freepik.com

Convention de jumelage



Notez la date! Projet intéressant et surtout une découverte culturelle et de nombreux échanges enrichissants

Faites tourner l'information !

Pour toute information complémentaire ou pour manifester votre intérêt, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail denis.schynts@baelen.be





LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h



LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINOTHÈQUE

Vous pouvez y échanger des graines de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.



POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusqu'à 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer quelques centimes d'amende de retard quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur sa page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

LA BIBLIOTHÈQUE DE BAELEN

A BESOIN DE



VOUS

Appel aux dons, prêts, dépôts
(photos, cartes, plans, films, ouvrages manuscrits...)

Inventaire en vue de numérisation

Afin de diversifier sa collection d'histoire locale, la bibliothèque de Baelen est à la recherche d'ouvrages et des archives sur l'histoire locale et le patrimoine de Baelen et de Membach. Nous recherchons également des livres d'auteurs baelenois et membachois.

La bibliothèque s'engage dans un projet de numérisation et si vous avez des documents dont vous ne voulez pas vous séparer, faites-nous signe également.



LA BIBLIOTHÈQUE SOUHAITE FAIRE APPEL À VOUS

EN EFFET, NOUS AVONS POUR PROJET DE DÉVELOPPER UNE SECTION D'HISTOIRE LOCALE DANS NOS LOCAUX. NOUS SOMMES À LA RECHERCHE D'OUVRAGES ET D'ARCHIVES SUR L'HISTOIRE LOCALE ET LE PATRIMOINE DE BAELEN ET MEMBACH (OUVRAGES, MANUSCRITS, PHOTOS, CARTES, PLANS...). NOUS SOMMES ÉGALEMENT À LA RECHERCHE D'AUTEURS BAELENOIS ET MEMBACHOIS. NOUS ACCEPTONS LES DONS, LES PRÊTS, LES DÉPÔTS...

ATTENTION, DES JOURS DE FERMETURES SE SONT GLISSÉS DANS NOTRE AGENDA :

- ✓ **1^{ER} MAI : FÊTE DU TRAVAIL**
- ✓ **29 MAI : ASCENSION**
- ✓ **9 JUIN : LUNDI DE PENTECÔTE**
- ✓ **DU 23 AU 28 JUIN INCLUS**

DATE	DÉTAILS
LES VENDREDIS 2, 9, 16, 23 ET 30 MAI De 15h00 à 17h00	ACTIVITÉ « BIBLIOTHÈQUE EN FLEURS » <i>La bibliothèque met à ta disposition tout le matériel nécessaire pour créer des pots de fleurs aussi colorés et créatifs que toi !</i> Dès 6 ans - Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation - Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00. À la bibliothèque de Baelen
VENDREDI 9 MAI De 10h00 à 12h00	UNE HISTOIRE DE VACANCES <i>Viens terminer les vacances avec une heure de conte tout en douceur. Alicia t'emmènera à l'aventure sur des sentiers inconnus le dernier vendredi des congés scolaires.</i> Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45 - Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45 Activité gratuite - Accompagnant obligatoire Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 - Par mail à bibliotheque@baelen.be
JEUDI 15 MAI À partir de 18h30	LES APÉROS LITTÉRAIRES <i>Vous avez envie de partager vos lectures (qu'elles soient « coups de cœur » ou « coup de hache ») avec d'autres personnes autour d'une auberge espagnole ? Alors, cet apéro littéraire est fait pour vous.</i> Activité gratuite, de 14 à 99 ans Informations et inscription : Par téléphone au 087/76.01.23 - Par mail à bibliotheque@baelen.be
SAMEDI 17 MAI De 9h00 à 12h00	SAMEDI... J'PEUX PAS, J'AI BIBLI ! <i>Une fois par mois, Alicia propose une heure de conte pour les petites oreilles de 0 à 8 ans. Elle vous accueille avec plaisir le samedi 17 mai pour vous emmener visiter des mondes incroyables. En mai, Alicia remplit son panier d'histoires d'amitié sous toutes ses formes !</i> Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45 et 10h à 10h45 - Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45 Activité gratuite - Accompagnant obligatoire Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 - Par mail à bibliotheque@baelen.be
LES VENDREDIS 6, 13 ET 20 De 15h00 à 17h00	ACTIVITÉ « DÉCORE TON TOTE BAG » <i>Rien n'est plus stylé que d'emprunter tes livres avec un sac qui te ressemble ! La bibliothèque met à ta disposition tout le matériel pour décorer un tote-bag.</i> Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation - À la bibliothèque de Baelen Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.
JEUDI 19 JUIN À partir de 18h30	LES APÉROS LITTÉRAIRES <i>Vous avez envie de partager vos lectures (qu'elles soient « coups de cœur » ou « coup de hache ») avec d'autres personnes autour d'une auberge espagnole ? Alors, cet apéro littéraire est fait pour vous.</i> Activité gratuite, de 14 à 99 ans Informations et inscription : Par téléphone au 087/76.01.23 - Par mail à bibliotheque@baelen.be
SAMEDI 21 JUIN De 9h00 à 12h00	SAMEDI... J'PEUX PAS, J'AI BIBLI ! <i>Une fois par mois, Alicia propose une heure de conte pour les petites oreilles de 0 à 8 ans. Elle vous accueille avec plaisir le samedi 21 juin pour vous emmener visiter des mondes incroyables.</i> En juin, Alicia remplit son panier d'histoires d'aventure en montagne ! Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45 et 10h à 10h45 - Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45 Activité gratuite - Accompagnant obligatoire Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 - Par mail à bibliotheque@baelen.be





DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
les vendredis 2,9,16, 23 et 30 mai	<i>"La bibliothèque en fleurs"</i>	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article - BIBLIOTHEQUE
09/05/2025	<i>Une histoire de vacances</i>	Bibliothèque communale	10h à 10h45 et 11h à 11h45	voir article - BIBLIOTHEQUE
15/05/2025	<i>Les "Apéros littéraires"</i>	Bibliothèque communale	Dès 18h30	voir article - BIBLIOTHEQUE
17/05/2025	<i>Samedi, j'peux pas j'ai bibli</i>	Bibliothèque communale	de 10h à 12h	voir article - BIBLIOTHEQUE
19/05/2025	<i>Conférence sur la cybercriminalité</i>	Salle du Conseil	à 19h30	voir article
24/05/2025	<i>Spectacle de gym</i>	Foyer Culturel	14h00	voir article - GYMBA
25/05/2025	<i>Tournoi de pétanque à Membach</i>	Verger Pierre Wintgens	dès 11h	voir article - Comité de la fête du village de Membach
Kermesse de BAELEN : du 30 mai au 3 juin 2025 Carrousels présents durant toute la kermesse				
30/05/2025	<i>Soirée BLIND TEST organisé par la jeunesse</i>	Parc communal (sous chapiteau)	dès 20h	voir article - JBM
30/05 au 01/06	<i>Exposition de peintures: Denise MEESEN</i>	Administration communale	voir article	voir article - L.A.C.
31/05/2025	<i>Concours de dessins</i>	Parc communal (sous chapiteau)	à 14h	voir article - L.A.C.
31/05/2025	<i>Inauguration de la kermesse - manèges</i>	Parc communal	16h30	voir article
31/05/2025	<i>Bal de la kermesse</i>	Parc communal (sous chapiteau)	dès 21h	voir article
03/06/2025	<i>Tir à l'oiseau</i>	Parc communal	15h00	voir article - S ^{te} Royale de Tir St Jean
01/06/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
06/06/2025	<i>Conférence sur le "Carillon"</i>	Salle du Conseil	20h	voir article - L.A.C.
les vendredis 6,13 et 20 juin	<i>Décore ton tote bag (activité créative)</i>	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article - BIBLIOTHEQUE
08/06/2025	<i>Balade, animations et rencontres avec des producteurs et artisans baelenois</i>	départ de la loge aux Chèvres	Entre 10h et 14h	voir article
08/06/2025	<i>"les Zinzins de l'Espace"</i>	Espace des Rencontres	dès 13h30	voir article - Les zinzinconnus
15/06/2025	<i>Balade vélo de l'été</i>	Foyer Culturel	dès 9h	voir article
19/06/2025	<i>Les "Apéros littéraires"</i>	Bibliothèque communale	Dès 18h30	voir article - BIBLIOTHEQUE
21/06/2025	<i>Samedi, j'peux pas j'ai bibli</i>	Bibliothèque communale	9h à 9h45h - 10h à 10h45 - 11h à 11h45	voir article - BIBLIOTHEQUE
Kermesse de MEMBACH: 28 juin au 1^{er} juillet Carrousels présents durant toute la kermesse				
28/06/2025	<i>Trail du dragon</i>	Membach	15h	voir article - BMM
28/06/2025	<i>Concours de construction LEGO</i>	Salle St Jean à Membach	16h	voir article - L.A.C.
31/05/2025	<i>Inauguration de la kermesse - manèges</i>	Membach	17h30	voir article
29/06/2025	<i>Exposition de LEGO par les Brickologues</i>	Salle St Jean à Membach	de 10h à 18h	voir article
29/06/2025	<i>Tir à l'oiseau</i>	Membach	16h30	voir article - S ^{te} Royale de Tir St Jean
29/06/2025	<i>Tournoi de pétanque</i>	Parking du foot	dès 10h	voir article - PATRO Baelen-Membach
02/07/2025	<i>Afterwork Ski trip</i>	Ecole de Baelen	de 17h30 à minuit	voir article
06/07/2025	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
13/09/2025	<i>Découverte d'un jour à Louvain</i>	Louvain	de 8h à 17h30	voir article - L.A.C.

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collègue

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAJE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier.

En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.



BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LE 1^{ER} JUIN & LE 6 JUILLET

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488 88 68 45

Flas Gilberte et Louis : 087 76 33 89

Les ZINZINconnus vous invitent à leur

11^E BALADE CONTÉE

THÈME : LES ZINZINS DE L'ESPACE

**BAELEN
DI. 8 JUIN**

Départs tous les 1/4 d'heure de l'Espace des rencontres
Premier départ à 13h30, dernier à 15h30
Durée: ± 1h30
PAF: 4€ (1 boisson comprise)

Inscriptions obligatoires :
www.fb.com/leszinzinconnus
leszinzinconnus@gmail.com
0494 21 17 70

Les enfants doivent être accompagnés.
Poussette tout chemin.
Chaussures de marche recommandées.



Chers villageois,

La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN À MEMBACH vous rappelle que son **café est ouvert tous les dimanches matin de 10 h à 13 h.**

Nous vous accueillons pour vous servir votre apéro avant votre repas dominical. N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean.



Café deuil

Ne reste pas seule face au deuil :
un moment, un lieu, des échanges,
un temps de rencontres

Quand on survit à
notre des mots sur son
deuil, on revient peu à peu
du côté des vivants

Chaque 2ème mardi du mois de 15h à 16h30
Au Pôle St Léonard, Vieuxgrand (arrêt bus lignes 710 et 723)
Contacts : Claudine 0496.72.77.77 - claudinestass@hotmail.com
Maria 0479.87.25.39 - haveroma@outlook.be

LES ALIZÉS
ACCUEIL DE JOUR

ENEZ DÉCOUVRIR NOTRE PETIT MAGASIN !

RETROUVEZ EN SAISON LES
LÉGUMES QUE NOUS CULTIVONS
(DE JUILLET À OCTOBRE),
ET TOUTE L'ANNÉE, NOS ŒUFS,
DU JUS DE POMMES ET DU
SIROP POMMES/POIRES.

NOS HEURES D'OUVERTURE :
LUNDI & VENDREDI
DE 9H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 15H30
MARDI, MERCREDI & JEUDI
DE 9H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 16H00
DU 7 AU 25 JUILLET : PERMANENCE DE 9H30 À 12H00

LES ALIZÉS
RUE DES FUSILLÉS N°1 À MEMBACH
N° D'ENTREPRISE: 465075813

ASBL Services d'Accueil Pour l'Intégration des Personnes Handicapées

Nourrir Autrement

Le festival de la transition alimentaire
de l'arrondissement de Verviers

6 km
Balade, animations & partage avec nos éleveurs

08 juin 2025
10h - 17h | Levée de Limbourg 14 | Baelen

Balade d'environ 6km à la découverte de producteurs locaux de notre commune !

La balade démarre à **La loge aux Chèvres**, où vous pourrez découvrir l'élevage caprin, apprendre la fabrication de fromages fermiers au lait cru et une animation autour de la prairie bocagère vous sera proposée par le Gal Pays de Herve.

Lagadu Food Truck breton sera également présent pour vous proposer ses délicieuses crêpes bretonnes ! Ensuite, en avant marche pour une balade à travers chemins et prairies vers **La Ferme Chri&Dom**, où vous aurez l'occasion de vous immerger dans le quotidien d'une ferme qui allie la production de lait et des activités pédagogiques variées.

Sur le chemin du retour, c'est Nathalie Peters de **Viens on sème**, qui vous ouvrira son champ et vous fera découvrir sa passion pour la production de fleurs et ses créations florales originales et locales !

Dégustations et buvettes dans les deux fermes, petite restauration et magasin à la ferme. Itinéraire bis accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. Au plaisir de vous retrouver durant cette journée conviviale !

Départ entre 10h et 14h de la Loge aux Chèvres
Levée de Limbourg 14, 4837 Baelen
Parking conseillé le long du TGV
Inscription souhaitée mais pas obligatoire.
lalogeauxchevres@gmail.com

Cet événement s'inscrit dans le cadre du festival "Nourrir autrement", le festival de la transition alimentaire de l'arrondissement de Verviers, qui se déroule du 30 mai au 8 juin. D'autres événements et plus d'infos sur <https://nourriverviers.be>

02 JUILLET
2025

**DANS LA COUR DE L'ÉCOLE
COMMUNALE DE BAELEN**

AFTERWORK

Ski trip

17H30/00H00

**AU PROFIT DES CLASSES DE
SKI 2026**

**LIVE
BANDAS**



**VIENS PRENDRE
L'APÉRO AVEC
NOUS !**



au verger Pierre Wintgens
Rue du Moulin à Membach

TOURNOI DE PÉTANQUE

Début des parties à 11 h

Inscription 10€/équipe

Réservation:

Tél: 0486.10.85.42 / 0479.51.42.67

E-mail: comite.fete.membach@gmail.com

2 ou 3 joueurs par équipe
l'équipe apporte ses boules



Bar & barbecue

Organisé par le comité de la fête du village de Membach

Stage Vesdre Multisports Académie Baelen 2025



5^{ème} édition du stage multisports de Baelen dans les installations du Foyer Culturel.

Ce stage mettra en lumière les différents clubs sportifs participants de notre commune.

Ainsi **athlétisme, badminton, football, judo, gymnastique, karting, mini-golf, tennis de table, unihockey, volley-ball, vélo et VTT, et bien d'autres sports et activités seront au programme.**

Nous accueillerons **les enfants âgés de 4 à 12 ans (nés en 2013 à 2021)** que nous regrouperons par tranches d'âge. Chaque groupe sera encadré par des moniteurs diplômés.

Tarif

✿ 100€ pour la semaine.
Attention, nombre de places limité !!

Inscriptions et informations

Julien Pirnay

0479/96.93.46 ou julienpirnay44@gmail.com

✿ Activités de 9h à 16h

✿ Garderie **uniquement de 8h à 9h.**

La carte MOBIB (gratuite auprès du TEC pour les enfants de 6 à 11 ans) sera demandée pour les groupes qui feront certains trajets en bus pour rejoindre leurs activités.

Paielement

✿ Par virement bancaire sur le compte BE08 1030 8151 3313 Asbl Vesdre Foot Académie
Communication « Nom + Prénom de l'enfant + Stage Multisports 2025 »

✿ Ou en liquide le premier jour du stage.

METTRE LES BONNES PRATIQUES EN PLACE !

LORSQUE VOUS PRENEZ LA DÉCISION D'ADOPTER UN COMPAGNON À 4 PATTES, CELA DEVRAIT ÊTRE SYNONYME D'UN PARCOURS DE 10 ANS DE BONHEUR, EN SA COMPAGNIE.

Malheureusement, dans de nombreux cas, cela ne se passe pas d'une manière aussi idyllique.

Pourquoi ce chien que j'ai sauvé, en le recueillant se comporte-t-il de cette façon ?

Pourquoi ce chien ne s'adapte-t-il pas à ma vie ?

Pourquoi ce chien, pour qui j'ai tout fait, ne répond-t-il pas à mes attentes ?

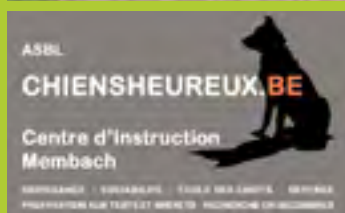
Pourtant je fais ce que la comportementaliste m'a conseillé ... Et cela me coûte assez cher !

Les discours « modernes », sont plaisants à entendre, mais malheureusement souvent vous éloignent d'un résultat confortable avec lequel vous pouvez tout faire en compagnie de votre chien car vous avez mis les bonnes choses en place.

Au sein de l'asbl chiensheureux.be-centre d'instruction Membach, des professionnels du chien peuvent vous conseiller.

Ces personnes qui ont eu une carrière durant laquelle ils ont vécu en conditions réelles avec les chiens, peuvent vous faire profiter de leur expérience, sans complaisance.

N'hésitez pas, venez-nous en parler **avant d'avoir un chien**, vous pourrez ainsi faire le bon choix, pour vivre 10 ans de bonheur avec votre chien.



Contactez-nous

Fred Meurisse

☎ 0475/421216 📧 Fred Meurisse

✉ Fred.chiensheureux.be@gmail.com



JEUX CANINS

APRÈS NOS BALADES HIVERNALES, LES JEUX CANINS, À SAVOIR LES NADAC HOOPERS NL, LE CIRKELTRAINING ET LE TREIBALL ONT REPRIS POUR LA PLUS GRANDE JOIE DES AMATEURS ET DE LEUR COMPAGNON ET CE SOUS UNE MÉTÉO CLÉMENTE.



Notre calendrier des activités est établi et annonce de belles manifestations au cours de l'année pour les duos.

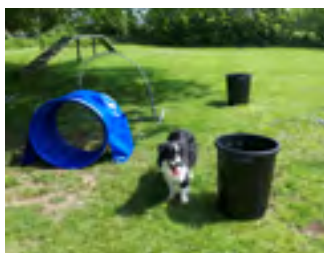
Toute l'année, nous éduquons les chiots par notre méthode sans contrainte et le renforcement positif afin de créer un bon comportement social et ce lien si important entre homme et chien.

Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith

(Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)



TT Daltons Membach L.368

Stage d'été 2025

Découverte, initiation et perfectionnement
À partir de 10 ans
Encadrement par des joueurs confirmés et robot!

60€.

Quand?
Du 04 au 08 août 2025
De 9h à 12h

Où?
Salle Saint Jean Membach
Rue Léonard Moray 15

Inscriptions et renseignements:
mail: ttdaltonsl368@gmail.com
Tél: Hardy René 0494/87.31.29
Brandt Didier 0497/15.42.20

*Raquette prêtée en cas de besoin
Assurance incluse, récupérée en cas d'affiliation
Collation offerte!

26^{ème}

Jogging Baelenois

14 août 2024

1km - 2km - 7,8km

SAVE THE DATE

Marche : 7,8 km

Logos: LA MEUSE, Baelen, LES FÊTES DU TOURISME VESDRE, VISIT Wallonia.be, Le Wallonie tourisme, CGT

CARILLONNEREZ-VOUS AVEC LE L.A.C. ?

DANS LE CADRE DE SES CAUSERIES, « LOISIRS, ARTS, CULTURE » VOUS PROPOSE DE DÉCOUVRIR LE CARILLON ET L'ART DE LA CARILLONNEUSE.

Comment fonctionne un carillon ? Pourquoi cet instrument est né en Belgique ? Quel est le lien entre Wuhan et le carillon ? Combien de cloches dans un carillon ? Peut-on tout jouer sur un carillon ? ... Une



(Photo : Alain Peelen)

soirée pour découvrir l'instrument insolite qu'est le carillon, son fonctionnement, son origine. Son histoire sera brièvement contée et des extraits musicaux vous feront entendre son répertoire et observer la technique du carillonneur.

Marie-Madeleine Crickboom, carillonneuse à l'église Notre-Dame des Récollets à Verviers et à la Cathédrale de Liège. L'oratrice est aussi Présidente de l'Association Campanaire Wallonne.

LA CONFÉRENCE AURA LIEU LE VENDREDI 6 JUIN À 20 H, EN LA SALLE DU CONSEIL.

Pour faciliter notre gestion, les inscriptions sont souhaitées au **0484.207.691** (Richard Julémont).

La participation est fixée à **7 €**.

DÉCOUVERTE D'UN JOUR À LOUVAIN

LE L.A.C VOUS EMMÈNE POUR UNE VISITE GUIDÉE À LOUVAIN LE **13 SEPTEMBRE 2025**



VISITES GUIDÉES ET EXPLICATIONS PAR M^R HUBERT MARAITE

L'hôtel de ville • l'église St Pierre • Le Oulde Mark • la bibliothèque • la Grand Place • le grand béguinage

Quand ? le samedi 13 septembre 2025

A quelle heure ? Rendez-vous à 8 h à la gare de Welkenraedt pour le train de 8h23 – retour vers 17h30

Prix : 7 €/pers : paiement le jour même sur place

Voyage en train à charge de chaque participant

Maximum 25 personnes

Infos pratiques : Durée des visites guidées : 2h le matin et 2h après-midi - Repas de midi libre

Renseignements et **réservations obligatoires avant le 31 août 2025** - Josette MASSENAUX – 0497 / 45 37 11

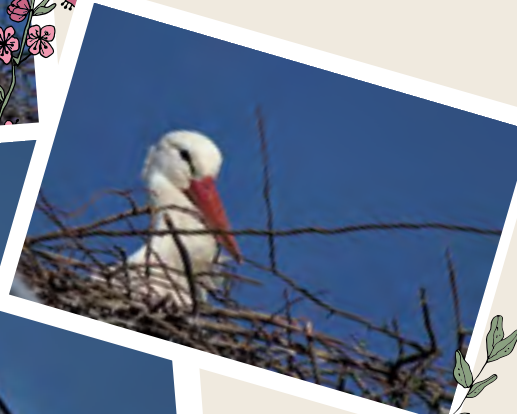
La cigogne près de la chapelle de Runschen

Le LAC voudrait vous partager quelques photos de la cigogne qui prépare sa couvée près de la chapelle de Runschen.

Un événement remarquable et remarqué déjà par de nombreux passants !

Ces photos sont l'oeuvre d'Angélique Marmarinou que le LAC remercie vivement tant pour la qualité que les angles de vues.

Les membres du LAC
Baelen-Membach



photos: Angélique Marmarinou



KERMESSE DE BAELEN

DU 31 MAI AU 3 JUIN 2025

Carrousels pour les enfants durant toute la durée de la kermesse



SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR SAINT-PAUL ASBL

31
mai

★ 21 H Bal de la kermesse sous chapiteau avec le DJ Bi'Cue (Bryan Brandt)

30
mai

★ Blind Test organisé par la JBM - sous le chapiteau de la kermesse

3
Juin

★ 10 H Messe pour les vivants et défunts de notre société, et plus particulièrement pour les membres décédés après la fête patronale, suivie d'un petit cortège dans le village accompagné de la fanfare et des enfants de l'école.

★ 14 H 30 Cortège, toujours avec animation musicale, vers le champ de tir.

★ 15 H Début du tir à l'oiseau

Après la chute du coq, les alfères exécuteront le jeu du drapeau en l'honneur du nouveau roi. L'entrée du nouveau Roy et de sa Reine ainsi que la soirée qui s'en suit seront animées par Fire Devils.

Le comité remercie l'administration communale et la police pour sa collaboration, ainsi que la commission des jeunes du F.C. Baelen pour le service au bar ce jour.

Image de vectorpocket sur Freepik



CONCOURS DE DESSINS – KERMESSE DE BAELEN

LES ENFANTS DE 4 À 12 ANS (RÉPARTIS EN 3 CATÉGORIES) SONT INVITÉS AU TRADITIONNEL CONCOURS DE DESSINS ORGANISÉ PAR LE L.A.C.

OÙ : Dans le chapiteau à la plaine de jeux.

QUAND : Le samedi 31 mai 2025 à 14h

Inscriptions dès 13h45.

Prix : 2€ par enfant

Nombreuses récompenses !

Animations

Le concours de dessin sera suivi par une série d'activités.



INVITATION À L'EXPOSITION

L'ASSOCIATION LOISIRS, ARTS ET CULTURE,
AVEC LA COLLABORATION DE L'ECHVINAT DE LA
CULTURE DE BAELEN-MEMBACH, VOUS INVITE À
VENIR DÉCOUVRIR L'EXPOSITION DE PEINTURES
DE MADAME **DENISE MEESEN**

**" LES FORMES, LES TEXTURES ET LES COULEURS
DONNENT VIE À SES ŒUVRES "**

ACRYLIQUES & PIGMENT - RÉSINE - MIXED MEDIA ART -
CONCEPTION DE MOBILIER ARTISTIQUE.

L'exposition se déroulera dans l'atrium de la maison
communale, rue Régence 1 - B-4837 BAELEN

du vendredi 30 mai 2025 au dimanche 1^{er} juin 2025

Heures d'ouverture : vendredi de 9h à 18 h, samedi et
dimanche de 11h à 18 h.

Vernissage : jeudi 29 mai 2025 à 16 h

à L'ATRIUM DE LA MAISON COMMUNALE

Rue Régence 1 – 4837 BAELEN

Entrée libre

Avec la collaboration de la Province de Liège et de son
Service Culture et de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Chers Baelenois et chères Baelenoises,

**C'est avec émotion que nous souhaitons vous annoncer qu'après
18 années d'organisation de la Saint-Nicolas à Baelen, nous, les
membres du comité, avons pris la décision de mettre un terme à cette
belle aventure.**

Organiser cette fête a toujours été un immense plaisir, en particulier
lorsque nous voyions les yeux émerveillés des enfants devant notre
Grand Saint. Cependant, cette dernière édition a marqué un tournant :
la diminution significative du nombre de sachets nous a amenées à
réfléchir, et nous avons estimé qu'il était temps de tourner la page.

Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements à toutes les
personnes qui nous ont soutenues, que ce soit par un coup de main,
un prêt de matériel, un sponsor ou simplement par leur présence. Un
immense merci également aux parents qui, année après année, ont
partagé cette journée magique avec nous et leurs enfants.

Merci à tous !

**Carine Parotte, Chantal Dodémont, Marie-Paule Goblet,
Mandy Vandenberg, Stéphanie Crutzen**

LE KARATÉ CLUB DE BAELEN ORGANISE UN ENTRAÎNEMENT PROVINCIAL

LE 3 FÉVRIER 2025, LE
SHU HA RI KARATÉ CLUB A
ACCUEILLI L'ENTRAÎNEMENT
PROVINCIAL MENSUEL,
QUI RASSEMBLE DES
PARTICIPANTS DE
NOMBREUX CLUBS DE LA
PROVINCE DE LIÈGE.



Avec la collaboration de l'Echevinat
des Sports, nous avons reçu les
karatékas au Centre Culturel et
Sportif de Baelen.

Le fil rouge de l'entraînement
était basé sur la mise en œuvre
d'un kata (Nijushihō, de niveau
ceinture noire avancé), composé

d'un enchaînement de techniques
contre des adversaires imaginaires.
Les techniques ont été tout
d'abord exercées de manière
individuelle, avec ensuite un
travail avec partenaire et enfin, le
développement du kata.

Nous avons compté une
septantaine de participants, de
tous âges et ceintures, qui ont
rejoint Baelen à cette occasion.
Ce fut l'occasion pour tous
d'apprendre de nouvelles choses,
souvent complémentaires à ce que
l'on développe au sein de son club.

Encore merci aux volontaires qui
ont efficacement assuré le service
au bar, l'ambiance était au rendez-
vous !

Nous avons adapté nos horaires
d'entraînement au club : mardi
et vendredi de 18h à 19h pour les
débutants et de 19h à 20h30 pour
les avancés.

QUESTION(S) ET CONTACT :

E-Mail: shuhari.dojo@icloud.com

Tel : **Sensei Marc Thielmanns :**
+49 162 10 86 074 – Jean-Pierre
Tack, Président : 0477 72 25 08



GYMBA PRESENTE

SON SPECTACLE DE GYM

un moment de découverte et de partage

LE 24 MAI
2025

DÉBUT
14H00

Cette année, GYMBA change la formule de sa fête de gym. Venez découvrir l'histoire de Lila et son ami le Vent mis en scène par les gymnastes.



Le voyage magique de Lila et de son ami le vent.

Tournoi de Pétanque

Dimanche 29 juin

Parking du Foot

Chemin de Hoevel 18, Baelen

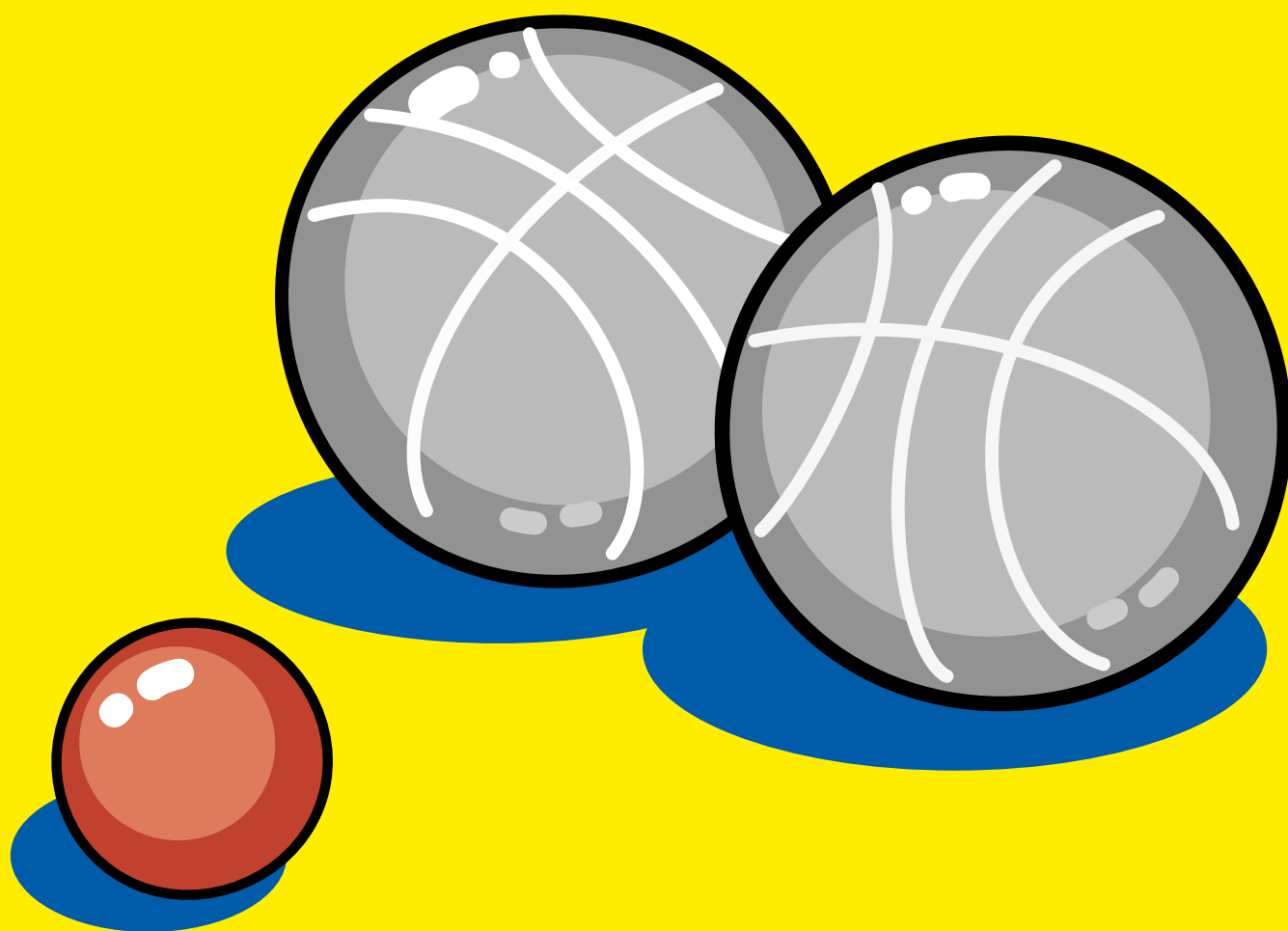
15€ par équipe de 2 à 3 joueurs

Pains saucisses

Château gonflable



dès 10h



inscriptions : maude.schoonbroodt@gmail.com



Membach

28/06

29/06

30/06

01/07

Programme complet

Carrousels pour les enfants durant toute la kermesse

28/06

15h: Trail du dragon + course enfant + marche

16h: Concours de constructions Lego

29/0610h: Exposition Lego par les **BRICKologues**

11h: Messe festive de la kermesse

15h: Cortège de la Société Royale St Jean

16h: TIR à l'oiseau

RESTAURATION : Food Truck durant toute la kermesse



MEMBACH

Durant la kermesse

Concours de construction en briques

Créations sur un thème surprise

Pour Enfants de 4 à 12 ans
(3 catégories d'âge)

Récompenses pour tous!

Participation 2€

Début 16h - Organisé par le LAC Baelen-Membach
Infos & Inscriptions : Erik Geers (0485/47.02.88)

28/06/2025

Les BRICKologues à MEMBACH



Une exposition avec des briques LEGO tout au long de la kermesse

Dimanche 29 Juin
De 10h à 17h



Expo Vente Concours

Entrée Gratuite!

Informations - Inscriptions :
 Les BRICKologues - brickologues@gmail.com

Une organisation de la Commune de Baelen - Logo® est une marque déposée du groupe LEGO® The Lego Group

TRAIL DU DRAGON
MEMBACH

28:06

3 DISTANCES

8 KM | 16KM | 23KM
120mD+ | 350m D+ | 440m D+

ALAIN AFFLELOU
OPTICIEN
VERRES - LUNETTES - SOUVENIRS

AXE
CONSULTANCE
SOLUTIONS D'ÉCONOMIE

BOUCHERIE
Jennere-Corrier

COFFEE
Café de la Gare

COOKART
CUPEN

FLAVOIR
Café de la Gare

L'Union des
Communes de la Région de l'Est

PROTEGO
0472 544 270

SEVEN COMETS

LA GARE
Café de la Gare

BAUKO
CONSTRUCTION & RÉNOVATION

PANDERS

COTE AUTO
Vente - Location - Réparation

LA GARE
Café de la Gare

HENDRICH

LA GARE
Café de la Gare

PIZZERIA
Pizzeria de la Gare

STUMP

LA GARE
Café de la Gare

Reconsulting

LA GARE
Café de la Gare

CURTIS
Café de la Gare

ENERGIE
ISOLATION

LA GARE
Café de la Gare

multi PRINT

Protego

VIVASSUR

